
Adresse des administrateurs du district de Puits-la-Montagne (Eure-et-Loir), lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Puits-la-Montagne (Eure-et-Loir), lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 77-78;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21899_t1_0077_0000_7

Fichier pdf généré le 05/11/2020

[*Les membres composants le c. de surveillance révolutionnaire de la comm. de La Fère, à la Conv.; La Fère, 18 Therm. II*] (1)

Citoyens,

Représentans du premier peuple de l'univers, assemblée chargée spécialement de fixer à jamais dans une nation célèbre la liberté qu'elle a conquise par cinq ans de travaux non interrompus, vous venez de faire éviter au vaisseau de l'Etat un écueil contre lequel il pouvoit se briser. Que d'activité dans vos opérations ! Quelle force, quelle énergie vous avez déployés ! Vous avez déjoué les horribles complots, anéantis les efforts d'une administration qui a osé rivaliser le centre duquel émane toute autorité, celui à qui le peuple, seul souverain, l'a confiée.

Des représentans infidels, un infâme triumvirat, étoit à la tête de la conjuration, dirigeoit ses coups, vouloit le massacre de la Convention et des patriotes, vouloit le subversement total du gouvernement, pour s'en emparer et y substituer la tyrannie. Vingt-quatre heures ont suffi. Les coupables ont été connus, ils ont osé braver la loi, et bientôt ils n'existerent plus.

Fils aîné de la révolution, le peuple de Paris vous a secondé de tous ses efforts. Les principes de sagesse qui vous dirigent ont été les siens. Il n'a connu que la Convention, il s'est ralié à elle, les scélérats ont disparus. Le calme, la paix ont été rétablis et il n'a versé que le sang des coupables.

À la même époque où la liberté triomphe dans Paris, les armées de la République remportent de nouvelles victoires. Époque à jamais mémorable : le triomphe le plus éclatant dans l'intérieur, des succès rapides au dehors ! O France ! O nation digne des plus heureuses destinées ! O notre patrie ! Qui osera douter à présent que la liberté se fixe à jamais au milieu de toi ? Si de nouvelles factions s'élèvent encore pour la détruire, elles seront anéanties. Toutes les passions ont successivement déployé leurs fureurs contre elle; elles ont été vaines. Il ne restoit plus, au dernier de ses ennemis, à employer que le masque de la vertu, il a été arraché.

Liberté, liberté chérie, tu nous resteras. La vertu, les mœurs ses compagnes, te fixeront chez nous. Le bonheur d'un peuple digne de toi sera inaltérable, il se propagera chez ses voisins et, de tous les habitans de la terre, ne formera plus qu'une même famille.

Continuez, dignes représentans, vos immortels travaux ! Votre tâche est pénible, sans doute, ne quittez le poste où le peuple vous a appelé qu'après avoir établi à jamais le règne de la loi, l'empire de la justice. Donnez-nous de bonnes lois, donnez-les à l'univers qui les attend et qui vous contemple.

Constant dans ses principes, le comité a voué la haine la plus forte à toute espèce de despotisme, à tout genre de tyrannie. Il n'est aucun de ses membres qui ne soit disposé à verser

jusqu'à la dernière goutte de son sang pour l'unité et l'indivisibilité de la République, pour le maintien des bonnes mœurs et de l'exécution des lois, pour le soutien de la représentation nationale.

FORET, DUPUY, P. BOURGEOIN (*présid.*), TRONQUOY, HARLAY, LEMERCIER, PRAT, GOUGELOT (*secrét.*), HUET.

Nous vous avons adressé une première liste des dons patriotiques de nos concitoyens. Nous y avons noté les effets que nous avons fait remettre à l'administration de district de Chauny et ceux que nous vous adressions directement. Nous vous avons promis un second envoi, nous vous le faisons.

Vous appercevrez, dans la seconde liste que nous vous remettons, que nous avons fait déposer au district les habillemens, à l'arsenal de cette commune, les armes; nous vous envoieons le numéraire.

Sur la somme de 55 liv. 3s., les espèces d'or et d'argent nous viennent d'un cy-devant curé. Elles ont été trouvées dans son lit, lors de son arrestation. Nous les avons échangées contre les assignats déposés au comité en don patriotique pour nos frères d'armes.

Les deux couverts d'argent ont été trouvés enterrés dans un jardin au pied d'un arbre; nous les avons fait déposer au comité et vous les envoions.

TRONQUOY, DUPUY, LEMERCIER, P. BOURGEOIN (*présid.*), HUET, FORET, GOUGELOT (*secrét.*), HARLAY.

Dons patriotiques déposés au comité de surveillance révolutionnaire de la commune de La Fère. - 2^{ème} liste.

2 sacs de toile; 2 sacs de peau; 5 paires de souliers, dont 3 neuf et 2 de vieux; 16 chemises; 2 paires de guêtres, une d'étoffe noire et une de toile; 5 paires de bas, tant en fil qu'en laine; 2 vestes; 2 culottes; 6 habits.

Les effets cy-dessus envoyés à l'administration du district de Chauny.

Une carabine avec sa baguette et sa banderolle; 5 pistolets; 7 bayonnettes, 2 gibernes avec leurs banderolles et une plaque de cuivre.

Ces derniers effets ont été remis à l'arsenal de cette commune.

Adressé à la Convention :

monnaie d'argent.....	535 liv. 16 s.
monnaie de cuivre.....	7 liv. 7 s.
en assignats	8 liv.
SOMME TOTALE	551 liv. 3 s.

deux couverts d'argent du poid d'un marc, 2 onces 4 gros.

3

Les administrateurs du district de Puits-la-Montagne, ci-devant Châteauneuf, département d'Eure-et-Loir, témoignent à la Convention nationale l'horreur dont leurs âmes ont été pénétrées en apprenant la nouvelle conspiration, la félicitent d'avoir arrêté les perfides complots de cet homme

(1) C 313, pl. 1251, p. 2, 3. Bⁱⁿ, 30 therm. (1^{er} suppl^h) et 2 fruct. (suppl^h); C. Eg., n° 733.

qui, faisant exalter la morale et la vertu, tonnait contre les traîtres et les rois, n'étoit lui-même qu'un factieux; ils jurent de mourir pour la patrie, et de n'avoir jamais d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Les administrateurs du distr. de Puits-la-Montagne, à la Conv.; Puits-la-Montagne, 24 therm. II*] (2)

Citoyens représentans,

L'horreur a pénétré nos âmes en apprenant la nouvelle conspiration. Quoi! Cet homme qu'on entendit tant de fois exalter la morale et la vertu, qui tonnoit également contre les traîtres et les rois, n'étoit lui-même qu'un vil factieux! Quoi! Celui dont la bouche impie proclama l'existence de l'Être suprême méditoit alors d'asservir sa patrie! Quelle scélérateuse profonde! Et quels nouveaux droits ne venez-vous pas d'acquérir à la reconnaissance nationale en arrêtant ses perfides complots! Recevez nos sincères félicitations sur votre héroïque dévouement. Vous avez encore une fois sauvé la patrie. Nous jurons de mourir pour elle s'il le faut et de n'avoir jamais que vous pour point de ralliement. Vive la République une et indivisible, la Convention nationale! Périront les traîtres et les tyrans!

LEPINE, GIRARD, P. M. MARREAU (*agent nat.*),
[et une signature illisible].

4

Les administrateurs du département de la Drôme annoncent que si la nouvelle de la journée du 9 thermidor a jeté, dans l'âme des vrais amis de la patrie, de l'inquiétude et des regrets, elle a servi en même temps à faire triompher la liberté dans le département de la Drôme comme à Paris.

Que la Convention nationale s'est, dans cette circonstance, comme elle l'a toujours fait, montrée digne de la représentation d'un peuple qui la chérit.

Qu'ils ont réitéré le serment de demeurer inviolablement attachés à la République, de seconder de tout leur pouvoir l'énergie des défenseurs de la patrie, en concourant, autant qu'il sera en eux, au triomphe de la liberté et à l'anéantissement de tous ses ennemis déclarés ou secrets.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Les administrateurs du départ^l de la Drôme, à la Conv.; s.l.n.d.*] (4)

(1) P.V., XLIII, 227.

(2) C 313, pl. 1251, p. 4. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 2 fruct.

(3) P.V., XLIII, 227.

(4) C 313, pl. 1251, p. 5; *J. Sablier*, n° 1501. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 3 Fruct. (suppl^h).

Représentans incorruptibles du peuple français,

Si la nouvelle de la journée du 9 thermidor a jeté dans l'âme des vrais amis de la patrie l'inquiétude et des regrets, elle a servi en même temps à faire triompher la liberté dans le département de la Drôme comme à Paris. Oui, la Convention nationale s'est montrée, dans cette circonstance, comme elle l'a toujours fait, digne de la représentation d'un peuple qui la chérie, d'un peuple mûr pour la liberté, d'un peuple enfin digne de lui-même, lorsqu'il est délivré de ces ambitieux qui, sous les dehors trompeurs du patriotisme, ne cherchent qu'à l'asservir.

Représentans!... Si vous daignés agréer encore une fois l'hommage du département de la Drôme, il ne comptera pour rien le regret d'avoir vu siéger parmi lui deux des complices du plus fourbe de tous les hommes.

Oui, les membres qui le composent dans ce moment viennent de réitérer le serment de demeurer inviolablement attachés à la République, à la Convention nationale, et de seconder de tout leur pouvoir l'énergie des défenseurs de la patrie, en concourant autant qu'il sera en eux au triomphe de la liberté et à l'anéantissement de tous ses ennemis déclarés ou secrets.

L'administration ayant entendu lecture d'une adresse à la Convention nationale sur les mesures énergiques qu'elle a prises dans les journées des 9 et 10 du courant sur les conspirateurs d'un nouveau genre, arrête qu'elle sera imprimée au nombre de 400 exemplaires, envoyée à la Convention nationale, aux districts et aux communes du ressort.

Jean BOSSAUX, GERMIGNY, ALBOUD, DUCLOS, LERMY, J. MONSEY (*présid.*), MARTIN, CORMIER (*secrét.*).

5

Les membres de la société populaire et régénérée de Villefranche d'Aveiron font part à la Convention nationale de la joie qu'ils ont ressentie en apprenant que la tête de l'infâme conspirateur et de ses complices étoit tombée sous le glaive de la loi; offrent aux représentans du peuple français les hommages de leur éternelle reconnaissance, et jurent solennellement d'être avec eux et autour d'eux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Les républicains français composant la sté popul. et régénérée de Villefranche d'Aveiron, à la Conv.; s.d.*] (2)

Législateurs,

Sous le dehors d'une vertu hypocrite, un monstre voulait nous asservir et comprimer la

(1) P.V., XLIII, 228.

(2) C 316, pl. 1267, p. 28. *Bⁱⁿ*, 2 fruct. et 5 fruct. (suppl^h).